

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU LUNDI, 1er MAI 2017 À 20 h AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉOLUTION, SOIT AU 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers/conseillères Chantal Bernatchez, Jean-Guy Chassé, Gilles Carpentier, Daniel Choquette, Patrice Barbot et Lise Cadieux.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 3 avril 2017
4. Adoption du rapport des correspondances
5. Période de questions

#### **6. Législation**

- 6.1 Avis de motion – Règlement 17-469 modifiant le règlement 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil municipal – Restreindre la période de questions début de la séance aux sujets de l'ordre du jour exclusivement et interdire l'enregistrement visuel par une personne du public
- 6.2 Règlement 17-467 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin d'ajouter l'usage entreprise en déneigement et entreprise en construction dans la zone 203 et modifier les limites des zones 203 et 107 – *Premier projet*
- 6.3 Avis de motion – Règlement 17-468 modifiant le règlement 15-452 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

#### **7. Administration et finances**

- 7.1 Dépôt du rapport budgétaire au 27 avril 2017
- 7.2 Approbation des comptes à payer
- 7.3 Adjointe administrative - Entériner l'embauche et signature de l'entente pour madame Johanne Benoit

- 7.4 Secrétaire-trésorier adjoint - Entériner l'embauche et signature de l'entente pour monsieur Michel St-Amour
- 7.5 Étude sur l'opportunité d'un regroupement – Nomination des représentants au comité de travail
- 7.6 Renouvellement du contrat d'assurance municipal au 1<sup>er</sup> juin 2017
- 7.7 Mobilier de bureau – Autorisation d'achat

## 8. Sécurité publique – Service des incendies

- 8.1 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie – Autorisation des dépenses
- 8.2 Éclairage à la caserne – Autorisation des travaux
- 8.3 Remplacement du panneau du système d'alarme – Autorisation des travaux
- 8.4 Équipements sécurité incendie – Autorisation d'achat pour bunker (1), cagoules (20) et bottes (3)
- 8.5 Conteneurs de deux (2) verges - Déchets et recyclage

## 9. Transport routier – Voirie municipale

- 9.1 Fauchage et débroussaillage des levées de fossés municipaux – Résultat des appels d'offres et autorisation des travaux
- 9.2 Asphaltage réseau routier travaux mineurs - Résultat des appels d'offres et autorisation des travaux – *Point reporté*
- 9.3 Marquage et lignage du réseau routier - Résultat des appels d'offres et autorisation des travaux
- 9.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de subvention
- 9.5 Transport en commun CITVR – Résolution pour le maintien du service

## 10. Aqueduc – Égouts – Matières résiduelles

- 10.1 Sinistre 1739 boulevard Huron – Autorisation du paiement de la franchise
- 10.2 Ajout d'une borne-fontaine rue Brodeur – *Point ajouté*

## 11. Urbanisme

- 11.1 Rapport des permis et certificats avril 2017 – Dépôt
- 11.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 24 avril 2017 - Dépôt

- 11.3 Dérogation mineure madame Sophie Ste-Croix – 3042 montée du 4<sup>e</sup> rang

## 12. Loisirs – Culture - Organismes

- 12.1 Camp de jour et service de garde Été 2017 – Signature de l'entente de location
- 12.2 Camp de jour – Autorisation d'achat pour les chandails et polos
- 12.3 Parc Choquette – Demande d'une soumission pour les travaux d'installation de bordures et de paillis
- 12.4 Demande de rapport d'activités auprès du Comité des loisirs – *Point ajouté*

## 13. Varia

- 13.1 École St-Joseph - Spénard – Demande de commandite activité du 27 mai vente de garage
- 13.2 École St-Joseph - Spénard - Demande de subvention pour un projet de verdissement des deux cours d'école – *Point ajouté*

## 14. Dépôt de documents

- 14.1 RAE SM/SMM – Dépôt du rapport financier année 2016
- 14.2 RAE SM/SMM – Procès-verbal assemblée régulière CA – 15 décembre 2016
- 14.3 CITVR – Procès-verbal séance ordinaire – 5 avril 2017

15. Période de questions

16. Levée de la séance

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20 h.**

**2017-05-095**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

*CONSIDÉRANT QUE* la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté incluant le point reporté 9.2 et les points ajoutés 10.2, 12.4 et 13.2.

**2017-05-096**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SESSION ORDINAIRE  
DU 3 AVRIL 2017**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 3 avril 2017 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

**2017-05-097**

**4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES**

---

*CONSIDÉRANT* les correspondances reçut depuis le 3 avril 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 3 avril soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. LÉGISLATION**

**6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 17-469 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 10-377 RÉGISSANT LES ASSEMBLÉES  
PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL – RESTREINDRE LA  
PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUT DE LA SÉANCE AUX  
SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT ET  
INTERDIRE L'ENREGISTREMENT VISUEL PAR UNE  
PERSONNE DU PUBLIC**

---

*AVIS DE MOTION* est donné par madame Chantal Bernatchez qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil le règlement 17-469 modifiant le règlement 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil municipal afin de restreindre la période de questions début de la séance aux sujets de l'ordre de jour exclusivement et interdire l'enregistrement visuel par une personne du public.

**2017-05-098**

**6.2 RÈGLEMENT 17-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN D'AJOUTER L'USAGE ENTREPRISE EN DÉNEIGEMENT ET ENTREPRISE EN CONSTRUCTION DANS LA ZONE 203 ET MODIFIER LES LIMITES DES ZONES 203 ET 107 – *PREMIER PROJET***

---

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

*CONSIDÉRANT QUE* la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

*CONSIDÉRANT QUE* Construction Tola Dupuis Inc. a procédé à une demande de modification du règlement de zonage;

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal veut ajouter les usages : entreprise en déneigement et entreprise en construction dans la zone 203;

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal veut modifier les limites de la zone 203 à même la zone 107;

*CONSIDÉRANT* les 2 avis de motion donnés à la séance du conseil municipal du 3 avril 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

Il est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit:

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1 Le présent règlement s'intitule Règlement 17-467, modifiant le règlement 09-370 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'ajouter l'usage entreprise en déneigement et entreprise en construction dans la zone 203 et de modifier les limites des zones 203 et 107.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une

quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

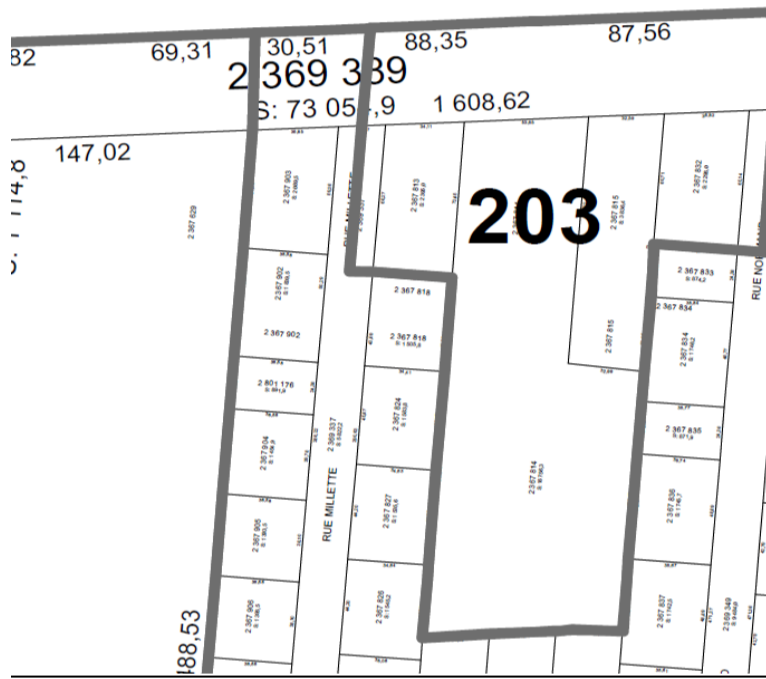
**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3 La grille des usages et des normes de la zone 203, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 09-370, est modifiée comme suit :

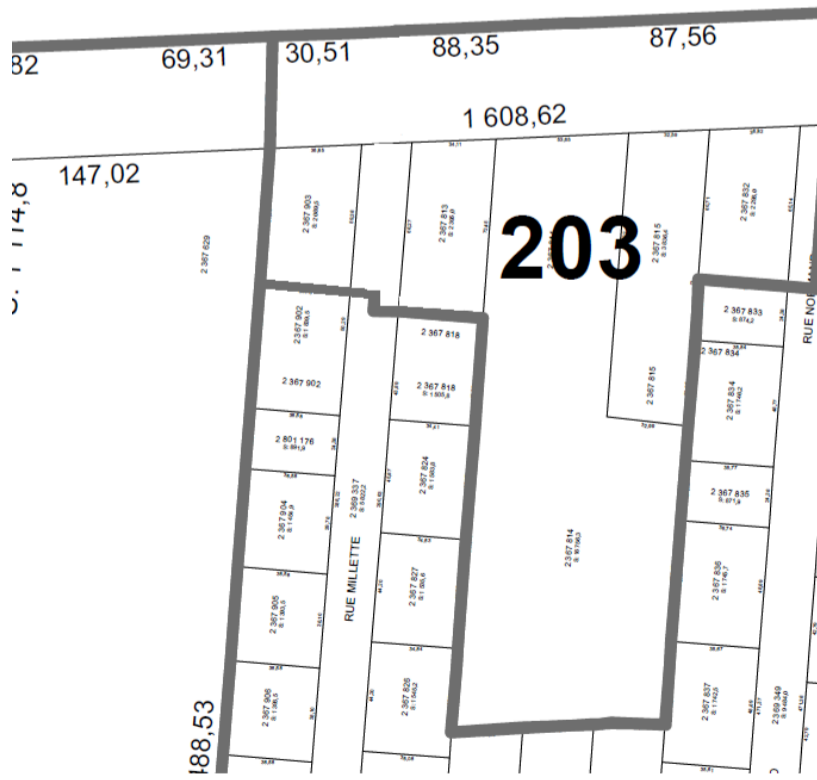
- a) Dans la colonne de la zone numéro 203, en ajoutant un point [□] vis-à-vis la ligne commerce, classe E-1 construction, terrassement.

4 Le plan de zonage, qui fait l'objet de l'annexe B du règlement de zonage 09-370, est modifié comme suit:

Plan de zonage avant la modification:



Plan de zonage après la modification:



5 L'article 3.2.2 classification des usages commerciaux, sous-classe E-1 établissement relié aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur est abrogé et remplacé, et se lit comme suit:

Sous-classe E-1: établissements reliés aux activités de construction, de terrassement, de déneigement et d'aménagement extérieur

- entreprises en construction (entrepreneurs généraux, électriciens, plombiers et autres spécialités);
- entreprises en excavation;
- entreprises en terrassement;
- entreprises en déneigement;
- entreprises en aménagement paysager;
- commerces de location d'outils;
- commerces de réparation d'équipements motorisés, autres que les véhicules.

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

6 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage en vigueur.

7 Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Simon Lacombe  
Maire

---

Lucie Paquette  
Directrice générale

### **6.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 17-468 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-452 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

---

*AVIS DE MOTION* est donné par monsieur Patrice Barbot qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil le règlement 17-468 modifiant le règlement 15-452 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité par l'ajout d'un alinéa se lisant comme suit :

*Aux fins de l'application du présent règlement, un système de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600 ne constitue pas une installation septique et n'est pas soumise à la vidange aux deux ou aux quatre ans qui y est prévue.*

## 7. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 27 AVRIL 2017

---

La directrice générale remet aux membres du conseil le rapport budgétaire du fond d'administration pour Avril 2017.

**2017-05-099**

### 7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

---

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés de 33 527,44 \$, les comptes payés par chèques au montant de 55 531,64 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 18 323,19 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 122 558,50 \$, le tout avec dispense de lecture.

**2017-05-100**

### 7.3 ADJOINTE ADMINISTRATIVE – ENTÉRINER L'EMBAUCHE ET SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR MADAME JOHANNE BENOIT

---

*CONSIDÉRANT QUE* le poste d'adjointe administrative est vacant suite à l'absence de madame Louise Labrèche pour cause de maladie;

*CONSIDÉRANT QU'*un appel de candidatures a été autorisé le 13 mars 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* le comité *Finances, administration et main d'œuvre* a fait sa recommandation au conseil municipal;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à la majorité des conseillers présents;

D'entériner l'embauche de madame Johanne Benoit au poste d'adjointe administrative rétroactivement en date du 17 avril 2017;

Que le maire, monsieur Simon Lacombe et la directrice générale, madame Lucie Paquette sont autorisés à signer l'entente de travail de madame Benoit.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote sur cette proposition:



		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire	✓	
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote : 6 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

**2017-05-101**

**7.4 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT – ENTÉRINER L’EMBAUCHE ET SIGNATURE DE L’ENTENTE POUR MONSIEUR MICHEL ST-AMOUR**

---

*CONSIDÉRANT QUE* le poste de secrétaire-trésorier adjoint est vacant depuis la nomination de madame Lucie Paquette à la direction générale;

*CONSIDÉRANT QU’*un appel de candidatures a été autorisé le 13 mars 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* le comité *Finances, administration et main d’œuvre* a fait sa recommandation au conseil municipal;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à la majorité des conseillers présents;

D’entériner l’embauche de monsieur Michel St-Amour au poste de secrétaire-trésorier adjoint rétroactivement en date du 22 mars 2017;

Que le maire, monsieur Simon Lacombe et la directrice générale, madame Lucie Paquette sont autorisés à signer l’entente de travail de monsieur St-Amour.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote sur cette proposition:

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire	✓	
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote : 6 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

**2017-05-102**

**7.5 ÉTUDE SUR L’OPPORTUNITÉ D’UN REGROUPEMENT – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE TRAVAIL**

---

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité du village de Sainte-Madeleine et la Municipalité de paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ont résolu, le 1er novembre 2016 et le 6 février 2017 respectivement, de solliciter

l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour réaliser une étude sur l'opportunité d'un regroupement;

*CONSIDÉRANT QUE* le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mandaté la Direction générale des opérations régionales et la Direction régionale de la Montérégie pour nous assister dans la réalisation de cette étude;

*CONSIDÉRANT QUE* la réalisation de cette étude requiert la formation d'un comité de travail;

*CONSIDÉRANT QUE* le comité de travail aura notamment comme mandat de réaliser l'étude, avec l'assistance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'informer les conseils municipaux de l'avancement des travaux et de les consulter au besoin;

*CONSIDÉRANT QU'*il apparaît opportun que chacune des municipalités nomme, au sein de ce comité de travail, quatre élus incluant le maire, ainsi que la directrice générale;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

Nommer monsieur Gilles Carpentier, conseiller, monsieur Daniel Choquette, conseiller, monsieur Patrice Barbot, conseiller, monsieur Simon Lacombe, maire et madame Lucie Paquette, directrice générale représentants de la municipalité au comité de travail;

Nommer madame Lise Cadieux, conseillère qui agira à titre de substitut;

Envoyer une copie de la résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**2017-05-103**

## **7.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

---

*CONSIDÉRANT* la proposition déposée par la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement de notre contrat d'assurance municipal pour la période du 1er juin 2017 au 1er juin 2018;

*CONSIDÉRANT QUE* la prime annuelle est de 31 052 \$;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de 31 052 \$ à Groupe Ultima Inc. pour le renouvellement 2017-2018.

**2017-05-104**

**7.7 MOBILIER DE BUREAU – AUTORISATION D’ACHAT**

---

*CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de remplacer le mobilier pour le bureau de la direction générale ainsi que les chaises pour la table-conférence;*

*CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont disponibles à même le budget 2017;*

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser l’achat du mobilier de bureau au montant de 7 429 \$ taxes en sus selon la proposition faite par Lemieux mobilier de bureau inc.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES**

**2017-05-105**

**8.1 CONGRÈS ANNUEL DE L’ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

*CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l’association des chefs en sécurité incendie aura lieu à Québec du 20 au 23 mai 2017;*

*CONSIDÉRANT QUE cette activité permet aux participants d’améliorer leurs connaissances ce qui avantage la municipalité;*

*CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à cette activité représentent un montant approximatif de 1 500 \$ et que les sommes sont prévues au budget 2017;*

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser le directeur ou son adjoint à assister au congrès annuel 2017;

D’autoriser le remboursement des dépenses et frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives, selon la réglementation en vigueur.

**2017-05-106**

**8.2 ÉCLAIRAGE À LA CASERNE – AUTORISATION DES TRAVAUX**

---

*CONSIDÉRANT QUE l’éclairage intérieur à la caserne est défectueux et insatisfaisant;*

*CONSIDÉRANT QUE le directeur a demandé à deux (2) fournisseurs le prix pour le changement d’éclairage;*

*CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à ces travaux sont prévues au budget 2017;*

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux et une dépense de 2 245 \$ taxes en sus pour le changement des luminaires tel que décrit dans la soumission de la compagnie Électricité MD.

**2017-05-107**

**8.3 REMPLACEMENT DU PANNEAU DU SYSTÈME D'ALARME –  
AUTORISATION DES TRAVAUX**

---

*CONSIDÉRANT QUE* le panneau du système d'alarme est défectueux et nécessite un remplacement;

*CONSIDÉRANT QUE* le système est nécessaire pour la sécurité du bâtiment;

*CONSIDÉRANT QUE* des sommes sont disponibles au budget 2017;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le remplacement du panneau du système d'alarme et la dépense de 1 670,50 \$ taxes en sus tel que décrit dans la soumission de la compagnie D.M. Sécurité & Alarme.

**2017-05-108**

**8.4 ÉQUIPEMENTS SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION  
D'ACHAT POUR BUNKER (1), CAGOULES (20) ET BOTTES (3)**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les équipements des pompiers ont une durée de vie utile limitée selon les normes NFPA;

*CONSIDÉRANT* les recommandations de l'APSAM et de la CNESST;

*CONSIDÉRANT QUE* des sommes sont disponibles au budget 2017;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'un (1) bunker, vingt (20) cagoules et trois (3) paires de bottes pour la somme de 3 637 \$ taxes en sus de la compagnie Aréo-Feu Ltée tel que décrit sur le bon de commande 17-013.

**2017-05-109**

**8.4 CONTENEUR DE DEUX (2) VERGES – DÉCHETS ET  
RECYCLAGE**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les contenants disponibles pour les déchets et le recyclage à la caserne sont insuffisants;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire une demande à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour la fourniture d'un conteneur à déchets de deux (2) verges et le service hebdomadaire pour un édifice municipal, le tout sans frais;

D'autoriser madame Lucie Paquette, directrice générale à signer le contrat avec la compagnie RCI Environnement pour la fourniture d'un conteneur de deux (2) verges pour le recyclage;

D'autoriser la dépense mensuelle de 28 \$ approximativement incluant le service hebdomadaire, les frais de traitement et la surcharge d'essence.

## 9. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

**2017-05-110**

### **9.1 FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS MUNICIPAUX – RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRES ET AUTORISATION DES TRAVAUX**

*CONSIDÉRANT QUE* le fauchage et le débroussaillage doivent être effectués annuellement sur le réseau routier municipal;

*CONSIDÉRANT* les soumissions reçues pour les travaux requis en 2017 sur une longueur de vingt-trois (23) kilomètres;

*2858-7194 Québec Inc (Les Entreprises Masyna)*

Fauchage et débroussaillage \_\_\_\_\_ 3 167,10 \$

Fauchage seulement \_\_\_\_\_ 1 265,00 \$

*André Paris inc.*

Fauchage et débroussaillage \_\_\_\_\_ 3 102,70 \$

Fauchage seulement \_\_\_\_\_ 1 005,00 \$

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la compagnie André Paris inc. à effectuer le fauchage et le débroussaillage, selon les tarifs présentés dans la soumission datée du 24 avril 2017;

D'autoriser le paiement des frais relatifs à l'exécution de ces travaux lorsqu'ils auront été réalisés à la satisfaction du responsable des travaux publics, monsieur René Martin.

### **9.2 ASPHALTAGE RÉSEAU ROUTIER TRAVAUX MINEURS – RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRES ET AUTORISATION DES TRAVAUX**

*Point reporté*

2017-05-111

### 9.3 MARQUAGE ET LIGNAGE DU RÉSEAU ROUTIER – RÉSULTAT DES APPELS D’OFFRES ET AUTORISATION DES TRAVAUX

---

*CONSIDÉRANT QUE* le marquage et le lignage doivent être effectués annuellement sur le réseau routier municipal;

*CONSIDÉRANT* les soumissions reçues pour 2017;

	<i>Lignes Maska</i>	<i>Marquage traçage Québec</i>
Ligne simple	171 \$ km	185 \$ km
Ligne double	340 \$ km	370 \$ km
Ligne d’arrêt	16 \$ un	18 \$ un
Dos d’âne	65 \$ un	125 \$ un

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’autoriser la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) à effectuer le marquage et lignage, selon les tarifs présentés dans la soumission datée du 1er avril 2017;

D’autoriser le paiement des frais relatifs à l’exécution de ces travaux lorsqu’ils auront été réalisés à la satisfaction du responsable des travaux publics, monsieur René Martin.

2017-05-112

### 9.4 PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION

---

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine autorisera l’exécution des travaux de pavage pour 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux à être exécutés font parties du réseau routier relevant de la compétence municipale;

*CONSIDÉRANT QUE* le budget de voirie qui s’élève à 250 000 \$ est insuffisant;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’adresser une demande d’aide financière par le biais du programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal 2017 (PAARRM) au député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barette, pour la réalisation de travaux de pavage sur le réseau routier municipal;

D’adresser une demande à monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports afin d’obtenir une aide financière disponible dans son budget discrétionnaire.

## 9.5 TRANSPORT EN COMMUN CITVR – RÉOLUTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE

---

*ATTENDU QUE* le décret 2719-84 du 5 décembre 1984, concerne la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu dont fait partie la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine;

*ATTENDU QUE* la Loi 76, *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.R.Q., chapitre O-7.3) adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, édicte la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (2016, chapitre 8, article 3) ainsi que la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (2016, chapitre 8, article 4);

*ATTENDU QUE* la Loi sur l'Autorité lui confère sur son territoire, la compétence en matière de transport collectif des personnes. L'Autorité peut également signer des ententes avec des municipalités hors de son territoire pour la poursuite des services de transport collectif des personnes;

*ATTENDU QUE* le Réseau succède aux droits et aux obligations de plusieurs organismes pour la continuation de leurs contrats en matière de transport collectif jusqu'à leur échéance, dont celui du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine est à l'extérieur du territoire de l'Autorité;

*ATTENDU QU'*une rencontre a eu lieu le 22 mars 2017 auquel participaient des représentants de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine et du Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76;

*ATTENDU QU'*une entente de principe a été déposée lors de cette même rencontre concernant le maintien des services actuels de transport collectif régulier ainsi que des modalités contenues dans l'entente actuelle avec le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine est en accord avec l'entente de principe ainsi que les conditions et clauses financières s'y rattachant et désire obtenir une proposition d'offre de services de transport collectif régulier de la part de l'Autorité pour maintenir le service offert à sa communauté;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'informer le Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76 de l'intérêt de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine de maintenir son service de transport collectif régulier;

D'informer le Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76 de lui transmettre une proposition d'offre de services de transport collectif régulier avec les termes et les conditions de ce maintien à intervenir entre eux afin que les citoyens de la municipalité puissent bénéficier de ces services;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

## 10. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

***Monsieur Daniel Choquette se retire à 20 h 47 pour le point 10.1***

**2017-05-114**

### **10.1 SINISTRE 1739 BOULEVARD HURON – AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FRANCHISE**

*CONSIDÉRANT QUE* le propriétaire du 1739 boulevard Huron réclame des dommages causés par une fuite d'eau survenue le 6 octobre 2016;

*CONSIDÉRANT QUE* la réclamation a été transmise à notre assureur;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la franchise au montant de 5 000 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec.

***Monsieur Daniel Choquette reprend son siège.***

**2017-05-115**

### **10.1 AJOUT D'UNE BORNE-FONTAINE RUE BRODEUR – *POINT AJOUTÉ***

*CONSIDÉRANT* la demande de monsieur Jean-Guy Chassé pour ajouter une borne-fontaine sur la rue Brodeur;

*CONSIDÉRANT QUE* les fonds sont disponibles au budget 2017;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser monsieur René Martin, responsable des travaux publics à faire l'achat des matériaux nécessaires, superviser et faire exécuter les travaux pour l'ajout de la borne-fontaine;

Que l'emplacement de la nouvelle borne sera identifié par le lot 2 366 839.

## 11. URBANISME

### **11.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS AVRIL 2017 - DÉPÔT**



Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2017.

## **11.2 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 24 AVRIL 2017 - DÉPÔT**

---

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2017.

**2017-05-116**

### **11.3 DÉROGATION MINEURE MADAME SOPHIE STE-CROIX – 3042 MONTÉE DU 4<sup>E</sup> RANG**

---

Demande de dérogation mineure DM-2017-05 présentée par madame Sophie Ste-Croix pour le 3042 montée du 4<sup>e</sup> rang. Le nombre de chevaux de l'unité d'élevage sera porté à 25 au lieu du maximum prescrit de 5 chevaux. La dérogation sera de 20 chevaux.

Le CCU suggère à l'unanimité de recommander que la demande de dérogation soit acceptée;

*CONSIDÉRANT* le paysage environnant (terres en culture) et que les chevaux seront à l'intérieur d'un bâtiment;

*CONSIDÉRANT QUE* le demandeur est de bonne foi;

*CONSIDÉRANT QUE* le périmètre urbain du village de Sainte-Madeleine est loin et se trouve de l'autre côté de l'autoroute 20 et qu'aucune résidence de la municipalité voisine ne sera affectée;

*CONSIDÉRANT QUE* le préjudice aux propriétaires voisins est faible et qu'il a signé une lettre de non-opposition;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure de madame Ste-Croix avec les conditions suivantes:

- Il ne devra pas y avoir d'autres types d'animaux que les chevaux, et ce pour un maximum absolu de 25;
- Une plate-forme d'entreposage des fumiers devra être construite à environ 400m du lieu d'élevage en respect des normes environnementales en cause;
- L'agrandissement du bâtiment d'élevage devra être réalisé le plus rapidement possible.

**2017-05-117**

**12.1 CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE ÉTÉ 2017 –  
SIGNATURE DE L'ENTENTE DE LOCATION**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les loisirs sont à la charge de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* l'organisation pour le camp de jour ainsi que le service de garde pour l'été 2017 ont fait l'objet d'une proposition déposée et présentée par le coordonnateur du service des loisirs le jeudi 30 mars;

*CONSIDÉRANT QUE* les fonds nécessaires à cette activité ont été prévus au budget 2017;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser une dépense de 4 000 \$ pour la location d'une salle pour les activités d'été pour la période du 26 juin au 18 août;

Que le maire, monsieur Simon Lacombe, est autorisé à signer l'entente de location de salle avec l'Église Évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe.

**2017-05-118**

**12.2 CAMP DE JOUR – AUTORISATION D'ACHAT POUR LES  
CHANDAILS ET POLOS**

---

*CONSIDÉRANT QU'*un camp de jour sera offert pour l'été 2017 par notre service de loisirs;

*CONSIDÉRANT QUE* les employés ainsi que les enfants doivent être identifiés pour les différentes activités;

*CONSIDÉRANT QUE* le coordonnateur au service des loisirs, monsieur Jean-Christophe Soucie, a demandé des soumissions pour la fourniture de chandails et polos;

*CONSIDÉRANT QUE* les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2017;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser monsieur Soucie à faire l'achat des chandails et polos selon la soumission de PEP Concept;

Que cette dépense représente un montant approximatif de 1 550 \$ pour cent (100) chandails.

2017-05-119

**12.3 PARC CHOQUETTE – DEMANDE D'UNE SOUMISSION POUR  
LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE BORDURES ET DE  
PAILLIS**

---

*CONSIDÉRANT* la recommandation de Loisirs et Sports Montérégie pour l'ajout de matériel amortisseur dans les aires de jeux;

*CONSIDÉRANT QUE* le sable des aires de jeux au parc Choquette doit être remplacé par de la fibre de cèdre;

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux ont été budgétés pour 2017;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'une demande de soumission soit faite à la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. pour fournir et installer les bordures, la membrane et la fibre de cèdre dans les trois (3) aires de jeux et fournir de la fibre de cèdre dans l'aire de jeux déjà aménagée;

Que monsieur René Martin, responsable des travaux publics est autoriser à demander une soumission pour les travaux d'excavation.

2017-05-120

**12.4 DEMANDE DE RAPPORT D'ACTIVITÉS AUPRÈS DU COMITÉ  
DES LOISIRS – *POINT AJOUTÉ***

---

*CONSIDÉRANT QUE* les loisirs sont à la charge de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au comité des loisirs un rapport pour le nombre d'inscriptions aux activités suivantes:

Camp de jour et service de garde

Soccer au parc Choquette (enfants de 4 à 8 ans)

Que le rapport doit être remis à la directrice générale dans les 20 jours suivant cette séance.

## 13. VARIA

2017-05-121

### 13.1 ÉCOLE ST-JOSEPH-SPÉNARD – DEMANDE DE COMMANDITE ACTIVITÉ DU 27 MAI VENTE DE GARAGE

---

*CONSIDÉRANT* la demande reçue de l'Organisation de Participation des Parents (OPP);

*CONSIDÉRANT* le but louable d'améliorer la qualité de vie étudiante;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité désire soutenir cette activité de collecte de fonds (vente de garage);

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'assumer le coût de location d'une toilette chimique lors de l'événement prévu le 27 mai prochain.

2017-05-122

### 13.2 ÉCOLE ST-JOSEPH-SPÉNARD – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET DE VERDISSEMENT DES DEUX COURS D'ÉCOLE – *POINT AJOUTÉ*

---

*CONSIDÉRANT* la demande déposée par l'Organisation de Participation des Parents (OPP) pour un projet de verdissement des deux cours d'école, maternelle et primaire;

*CONSIDÉRANT QUE* le but du projet est d'améliorer la qualité de vie des enfants;

*CONSIDÉRANT QUE* le verdissement d'une cour d'école favorise un environnement plus sain pour les élèves;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une subvention de 3 000 \$ pour la mise en œuvre du projet de verdissement à l'École St-Joseph-Spénard.

## 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

14.1 RAE SM/SMM – Dépôt du rapport financier année 2016

14.2 RAE SM/SMM – Procès-verbal assemblée régulière CA – 15 décembre 2016

14.3 CITVR – Procès-verbal séance ordinaire – 5 avril 2017

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

**2017-05-123**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De lever cette séance à 21 h 25

---

Simon Lacombe  
Maire

---

Lucie Paquette  
Directrice générale